PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

AVIS DE MOTION

À une séance ordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 10 février 2025 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 20h37 sous la présidence de Mme Vanessa Roy, mairesse, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Pierre Grondin	Siège # 4 Mme Guylaine Gagnon
Siège # 2 M. Frédéric Poulin, maire suppléant	Siège # 5 M. Vincent Breton
Siège # 3 Dave Roy	Siège # 6 M. Carl Boilard

M. François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT 553-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TAXATION 552-2025.

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 4 Mme Guylaine Gagnon, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement # 553-2025 modifiant le règlement de taxation # 552-2025. L'objet de la modification concerne l'Annexe C, établissant la tarification pour l'Écocentre. Le projet de règlement est déposé à la séance tenante et il est possible pour les citoyens de le consulter à l'Hôtel de Ville sur les heures de bureau.

Copie certifiée conforme ce mardi onzième (11ème) jour de février.

François Nadeau

François Nadeau, directeur général
Le 11 février 2025